

Communiqué de presse

Lyon, le 8 novembre 2018 - Version actualisée disponible sur

<https://www.journeeinternationaledelhomme.com/presse/communiquede-2018/>

Les associations de défense des hommes se regroupent pour vous faire part de l'introduction en France de la Journée internationale de l'homme. Cette journée consiste à célébrer la contribution des hommes à la société et attirer l'attention de l'opinion publique sur les problèmes spécifiques à leur sexe auxquels ils font face. Elle a été créée en 1999 à Trinité-et-Tobago, a été reprise en 2003 en Australie et est célébrée maintenant dans plus de 60 pays.

La célébration de cette journée est importante pour **encourager les actions positives des hommes**. Pourtant, ils sont confrontés à des difficultés de plus en plus nombreuses, parmi lesquelles, de l'enfance à l'âge adulte : le décrochage scolaire massif des garçons, leur absence à l'université, le suicide et les droits des pères.

Le mois de novembre contient **plusieurs événements importants** pour les hommes : outre Movember, la Journée internationale de l'homme le 19 et la Journée internationale de l'enfance le 20 sont l'occasion en 2 jours de souligner la relation toute spéciale entre les pères et leurs enfants.

Le thème de 2018 est consacré à ces « **héros du quotidien** » : le père de famille, l'ouvrier, l'agriculteur, le policier, le soldat du feu, le militaire, l'homme qui se dédie à son foyer, les hommes qui travaillent dans l'ombre pour un monde juste et sûr, et que l'on n'a pas l'occasion de remercier dans la vie courante.

Nous invitons les journalistes à découvrir le dossier de presse sur <https://journeeinternationaledelhomme.com>, et le grand public à découvrir les associations qui ont cosigné ce communiqué, listées ci-dessous.

Signataires

- [SOS Papa](#) : Au titre des "héros brisés" , les pères spoliés par les JAF de leur droit et devoir d'éduquer leurs enfants – 1300 se suicident chaque année.
- [Paternet](#)
- [Néo-masculin](#)

D'autres associations nous ont communiqué leur soutien, elles seront décrites dans la page [Soutiens](#).